

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : MONCEL Alain

Convocation et affichage le 20 juin 2024

20 membres présents

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : ADIER Emmanuelle, BULIN Bérangère (pouvoir à L. CARON), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir à F. CHABERT), HARNAL- BEREIZIAT Maryline (pouvoir à C. PUVILLAND), LEOEUF Jean-Luc, THEVENARD Béatrice (pouvoir à E. PONCIN).

### Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Droits de place d'occupation du domaine public,
- Avant-Projet Définitif pour les travaux de la Salle des fêtes,
- SIEA - Groupement de commandes pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) et fonds de concours,
- Loyer du Caveau du Revermont,
- Subvention Cyclo-Cross,
- Tarifs de location des salles (précision pour les assemblées générales),
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

## Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 27 mai 2024 est approuvé.

## Droits de place d'occupation du domaine public,

Par délibération du 21 avril 2009, le conseil municipal avait fixé des tarifs pour les droits de place des forains.

Par délibération du 12 janvier 2012, le conseil municipal avait fixé le droit de place pour le stationnement des commerces ambulants pour les personnes habitant le territoire de la CCTER (hors stationnement hebdomadaire).

Madame le Maire propose de réévaluer les tarifs des droits de place d'occupation du domaine public comme suit :

Type de droit de place	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<b>Forains</b> → Grands manèges	100,00 €	120,00 €
<b>Forains</b> → Manège adulte	50,00 €	60,00 €
<b>Forains</b> → Manège enfant	30,00 €	35,00 €
<b>Jour de marché</b> (sur le marché)	Gratuit	Gratuit
<b>Véhicule + de 8 mètres</b>	110,00 €	150,00 €
<b>Véhicule – de 8 mètres</b>	25,00 €	30,00 €
Droit de place hebdo pour personne <b>habitant la commune</b> (ex. pizzas)	5,00 €	8,00 €
Droit de place hebdo habitant <b>hors commune</b> (ex. pizzas)		10,00 €
<b>Forfait trimestriel</b> pour 2 stationnements hebdo pour <b>habitants de la commune</b>	120,00 €	150,00 €
<b>Forfait trimestriel</b> pour 2 stationnements hebdo <b>habitant hors commune</b>		200,00 €
Droit de place pour <b>manifestations exceptionnelles</b> (camping, fêtes et manifestations locales, ...)	30,00 €	40,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les modifications proposées

## **Avant-Projet Définitif (APD) pour les travaux de la salle des fêtes**

Pour mémoire, le montant initial des travaux avait été estimé à 1 200 000 € HT et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à BEL AIR ARCHITECTURES un montant total d'honoraires de 125 300 € HT.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux en phase APD s'élève à 1 485 000 € HT.

L'écart est dû aux éléments suivants :

-au moment du diagnostic, il est apparu que la couverture du bâtiment doit être changée et qu'il est nécessaire de prévoir un renforcement de charpente.

Une recherche d'économies est réalisée afin de maintenir le projet dans cette enveloppe.

C'est en fonction du montant des travaux à la phase APD qu'est fixée la rémunération du maître d'œuvre, qui sera négociée ensuite et qui sera validée lors du prochain Conseil Municipal.

Il convient de prendre une délibération pour valider l'avenant n°1, portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 485 000 € HT, et approuver la phase APD, sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de remarques listées au Compte Rendu n°9, des remarques du CT (Contrôle Technique) et du CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé).

Pour la suite, la consultation des entreprises aura lieu 2<sup>ème</sup> moitié de septembre, avec installation du chantier début janvier et début des travaux dans la continuité.

J.L. REVEL interroge Madame le Maire sur la recherche d'économies.

Madame le Maire répond que des économies sont cherchées notamment sur l'acoustique. D. ALLEHAUX complète, en précisant que le système de ventilation sera revu et réduit en fonction des surfaces.

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans du projet. Le volume de la grande salle sera identique, l'emplacement du bar sera modifié, l'office sera déplacé, deux chambres froides seront prévues pour le bar et la cuisine, les sanitaires seront adaptés aux personnes à mobilité réduite. Autres travaux : isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, mise en place de stores extérieurs, la charpente sera renforcée et supportera des tuiles. Le but de cette réhabilitation est d'améliorer la fonctionnalité et les performances énergétiques du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de Madame le Maire,

- Adopte l'avenant N°1, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes de Treffort
  - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 485 000 € HT
  - approuvant la phase APD
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

**SIEA - Groupement de commandes pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)**  
**Et fonds de concours pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques**

Lors de l'Assemblée Générale du SIEA qui s'est tenue le 16 février dernier, les délégués ont voté **la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)** coordonnée par le SIEA.

Une seconde délibération a été votée le 23 mars 2024 pour la **création d'un fonds de concours** permettant au SIEA d'apporter un financement pour l'installation d'une première borne sur chaque commune du département membre du groupement de commandes.

**Objet de groupement de commandes :**

- Fourniture et installation de tous types de bornes.
- Maintenance technique des infrastructures créées et existantes.
- Assistance technique auprès de l'ensemble des utilisateurs des infrastructures.
- Supervision, exploitation, gestion de la monétique et de l'interopérabilité.
- Commercialisation du service et gestion du service client.

**Pourquoi ce groupement de commandes ?**

- Être accompagnés et conseillés dans la définition de nos besoins et dans nos choix techniques.
- Opter pour une démarche performante grâce à la mutualisation à l'échelle départementale permettant d'optimiser le service tout en rationalisant les coûts.
- Répondre à nos propres besoins, à ceux de nos administrés, à ceux liés au tourisme et au transit.

**À qui appartiennent les bornes ?**

Chaque membre commande selon ses propres besoins, il est propriétaire de ses infrastructures. Les frais de fonctionnement sont à sa charge et les recettes des recharges lui sont versées périodiquement.

Les communes peuvent commander le nombre de bornes qu'elles souhaitent quand elles le souhaitent. Par exemple, il est possible de commander une première borne avec financement du SIEA d'ici la fin de l'année 2024 ou bien en 2025 puis de commander une ou plusieurs autres bornes en 2026, ainsi de suite. Une fois que la commune est adhérente au groupement de commandes, elle est complètement libre dans ses commandes.

Le recours au fonds de concours autorisant le SIEA à apporter un financement pour la première borne, permettrait une prise en charge totale ; par exemple pour une première borne semi-rapide, le coût HT est de 30 000 €. Et après déduction des aides de l'état et du fonds de concours du SIEA, le coût pour la commune est de 0 €. Il restera à la charge de la commune la maintenance qui s'élève à environ 1 700 € par an. L'objectif de la commune serait que les recettes de la borne puissent financer à minima le coût de la maintenance.

E. PONCIN demande si cette première borne sera celle installée sur la place du Champ de Foire. Madame le Maire répond par la négative. Le groupement de commandes n'est pas encore acté, le délai risque d'être trop long. Ce sera une entreprise privée qui

installera la borne sur la place du Champ de Foire. Cette borne comportera 2 prises semi-rapides, payantes.

Madame le Maire précise que cette première borne, prise en charge par le SIEA, pourrait être installée sur le parking de la Grange du Pin.

F. DUTEL demande si l'installation de cette borne ne va pas engendrer des travaux sur le parking de la Grange du Pin qui a été refait récemment. Madame le Maire informe que ce type de travaux a été prévu en amont.

### **Pour le groupement de commandes pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur ;
- Approuve les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes.
- S'engage à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes.
- S'engage à inscrire les dépenses associées au groupement de commandes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

### **Pour le fonds de concours pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours d'une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune,
- **S'engage** à transmettre au SIEA dans un délai raisonnable tous les justificatifs nécessaires au versement de ce fond de concours,

### **Loyer du Caveau du Revermont**

Un renouvellement de bail a été signé le 26 décembre 2018 avec M. et Mme BOLOMIER pour le Caveau du Revermont. Ce bail commercial est consenti pour une durée de 9 ans

à compter rétroactivement du 1er août 2017 pour se terminer le 31 juillet 2026, moyennant un loyer mensuel de 830,85 € HT. Un avenant a été signé le 29 octobre 2020 pour rectifier l'indice de révision afin de permettre une révision de loyer au 1er août avec l'indice du 1er trimestre et non du 3ème trimestre.

M. et Mme BOLOMIER ont vendu en février 2022 à l'entreprise SNC 3S Family, représentée par M. PONCET Stéphane.

A la demande de M. PONCET, la commune va entreprendre des travaux pour améliorer l'isolation et pour réaliser une terrasse couverte à l'arrière du bâtiment.

Ce bâtiment appartenant à la commune, il est proposé une augmentation de loyer et de signer un avenant n°2 au bail commercial.

Le loyer mensuel actuel est de 965,10 € HT. Il est à noter que le loyer sera révisé le 1er août 2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le loyer de 60 € HT à compter du 1er juillet 2024 (hors revalorisation qui aura lieu en août 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** l'augmentation de loyer de 60 € HT par mois à compter du 1er juillet 2024,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2.

### Subvention Cyclo-Cross

Comme en 2023, l'Ecole de Cyclisme de Bourg-en-Bresse souhaite organiser le 27 octobre 2024 un cyclo-cross sur la commune.

Dans ce cadre, le club sollicite auprès de la commune une aide financière de 2 000 €.

A l'appui de cette demande en date du 16 mai 2024, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte le formulaire de demande de subvention et le coût détaillé de la manifestation.

En 2023, la commune avait alloué une subvention de 1 500 € pour soutenir l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de ce cyclo-cross.

Madame le Maire propose d'accepter la demande de subvention pour un montant identique à celui qui a été octroyé l'année dernière, soit 1 500 €.

F. CHABERT apporte des précisions sur cette manifestation. Elle se déroule autour du complexe sportif. L'année dernière, celle-ci avait été appréciée et avait attiré beaucoup de public. Un coureur professionnel était présent pour regarder la course. Il se pourrait que cette manifestation se renouvelle en 2026 et se déroule sous forme de championnat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant de 1 500 € de subvention pour l'Ecole de Cyclisme de Bourg-en-Bresse pour réaliser ce cyclo-cross,
- **Autorise** Madame le Maire à verser cette subvention à l'Ecole de Cyclisme de Bourg-en-Bresse.

## Tarifs de location des salles

Suite à des incohérences concernant les mises à disposition des salles pour les assemblées générales des associations de la commune.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des tarifs de location des salles pour les assemblées générales :

- Mise à disposition gratuite totale pour les associations de la commune.

F. CHABERT demande des compléments sur « les associations de la commune ». Est-ce les communes ayant le siège social sur Val-Revermont ?

Madame le Maire précise qu'il s'agit des associations ayant leur activité sur la commune, ou faisant des manifestations sur la commune.

C. PUVILLAND réagit sur la participation au forfait demandé aux associations lors de la réservation annuelle. Certaines associations ont du mal à vivre, elles ont des difficultés à trouver des bénévoles et font pourtant le maximum pour faire vivre la commune.

JL REVEL est du même avis, et ajoute que la commune alloue des subventions à certaines associations, même situées hors commune, et que le soutien aux associations de la commune n'est dans ce cas-là pas équitable.

Après échanges, le Conseil Municipal propose également de modifier la mise à disposition gratuite des salles aux associations une fois par an, afin que la mise à disposition soit totalement gratuite (aucune demande de participation « forfait avec ou sans repas »). Un chèque de caution sera demandé comme auparavant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition gratuite des salles de la commune pour les assemblées générales** des associations ayant des activités sur la commune, organisant des manifestations sur la commune, ayant des adhérents sur la commune, même si le siège social se situe sur une commune voisine, **aucune demande de participation (forfait avec ou sans repas ne sera appliquée),**
- **Approuve la mise à disposition gratuite des salles aux associations une fois par an**, ayant des activités sur la commune, organisant des manifestations sur la commune, ayant des adhérents sur la commune, même si le siège social se situe sur une commune voisine, **aucune demande de participation (forfait avec ou sans repas ne sera appliquée).**

## Tour des commissions

### Services Techniques :

Beaucoup de difficulté pour assurer le suivi des tontes effectuée par les services techniques. La météo n'aide pas l'équipe, le manque de personnel non plus. Récemment, des recrutements ont eu lieu, un agent en renfort pour 3 mois et un autre agent en CDD pour 6 mois.

### Commission culture :

Résidence d'artistes du 18 au 23 juillet : « Le retour de Gaspard » pour travailler sur une œuvre musicale de Jack London, en partenariat avec la médiathèque et la résidence autonomie les Mousserons.

### Journées européennes du patrimoine :

Exposition des 21 et 22 septembre à Cuisiat en partenariat avec le musée du Revermont. Artistes présents : Jacques CORMARECHE (photographies animalières), Lucile CLAIR (broderies, pop-up)

Spectacle autour de l'eau : Cécile HAEGELIN sera présente (présentation des croquis des panneaux pour le sentier botanique) et Nathan REVILLET également (étudiant en école de design à Lyon, présentation des créations)

En parallèle il y aura 2 animations : atelier d'écriture avec Gaëlle LANNIER, et Cécile HAEGELIN (atelier familial)

### Travaux Montmerle Est :

Côté Est : Pour l'eau potable, les travaux devraient débuter en juillet.

Côté Ouest : reprise des travaux deuxième quinzaine de juillet.

### Remembrement forestier :

Le Département de l'Ain a décidé de décaler la prise de possession des parcelles par les nouveaux propriétaires au 11 novembre.

### Voie douce du Revermont :

Un point sur le projet a été effectué avec les communes. Les avancées sont très différentes selon les communes. Grand Bourg Agglomération doit avoir un état des travaux prévus en 2025 avant le 30 juillet pour mobiliser les financements.

### Commission environnement :

La prochaine commission se tiendra en juillet pour travailler sur le thème de « l'autoconsommation collective » (panneaux photovoltaïques).

### Commission scolarité :

Réunion rentrée scolaire : le vendredi 30 août, présentation des associations périscolaires (treffortine, cantine, sou des écoles, ...).

Sentier pédagogique forêt de Lucinges : inauguration le vendredi 28 juin. Les élèves présenteront aux parents les jeux qu'ils ont eux-mêmes construits.

Projet Educatif Territorial (PEDT) : une réunion sera programmée avec la Treffortine pour faire le bilan et prévoir le renouvellement.

Bulletin municipal : validation du Bon à Tirer à faire avant le 28 juin pour distribution début Juillet.

Nouveaux habitants : accueil le 31 août. Les années précédentes, la liste nous était transmise par Suez, mais dans le cadre de la protection des données, cela n'est plus possible. En conséquence, les nouveaux habitants doivent se faire connaître en mairie.

Octobre rose : le projet de l'association ADMR a des difficultés à se lancer, peu de personnes sont impliquées. La résidence autonomie les Mousserons et la résidence Haissor de Saint Etienne du Bois sont partenaires de ce projet.

Commission sport :

Une réunion de commission est prévue le 27 juin avec les associations pour faire le point sur la salle des sports, faire part des changements qui seront apportés sur la gestion de la salle la saison prochaine et la préparation du forum et de l'inauguration (14 septembre au matin).

CCAS :

H. TEISSIER était présente à l'assemblée générale de la Croix Rouge. La mise en place d'un nouveau dispositif itinérant dans le Revermont a été évoquée. Il s'agit de la distribution des paniers repas qui s'effectue sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril (mardi après-midi). Ils se déplacent également sur Courmangoux.

Le panier n'est pas gratuit, mais il a un faible coût, les bénéficiaires choisissent le contenu du panier selon leurs goûts et leurs besoins. Le CCAS n'a pas connaissance des personnes qui utilisent ce service, mais sait qu'il y a 6 familles concernées.

Le nombre de personnes bénéficiaires est important sur le département, une cinquantaine de communes sont couvertes par le service.

Séniors :

Visite des villages : la prochaine sortie aura lieu le 26 juin sur Cuisiat avec la visite du Presbytère, du Pressoir, du Musée de Cuisiat, repas à l'auberge du Mont Myon à Pressiat, visite de l'Eglise de Pressiat (fresques murales commentées par Paul et Eliane FAUVET).

La dernière visite programmée aura lieu le lundi 30 septembre avec visite de Montmerle de la Grange du Pin et repas à la cantine scolaire.

Médiathèque :

Les travaux ont été stoppés environ 3 semaines, en attente de la livraison du bardage.

Le 26 juin, l'installation du bardage commencera pour environ 2 semaines. Il restera le seuil à faire.

## **Questions diverses**

Auberge du Mont Myon : convention de mise à disposition du bâtiment à Grand Bourg Agglomération (GBA), suite à la fin du bail emphytéotique (31 mai 2024) entre la commune et GBA pour une durée de 6 mois, renouvelable tacitement 1 fois pour la même durée. Des travaux, à minima de nettoyage de rafraîchissement, seront réalisés par GBA. Cette convention de mise à disposition permet aux 2 parties d'échanger plus profondément sur le devenir de ce bâtiment avant de convenir de la suite.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) est exécutoire depuis le 6 juin 2024.

Recherche de médecin avec AECM : les recherches sont toujours en cours, mais aucune n'a abouti pour le moment.

Elections législatives : réunion avec les présidents des bureaux de vote jeudi 27 juin matin

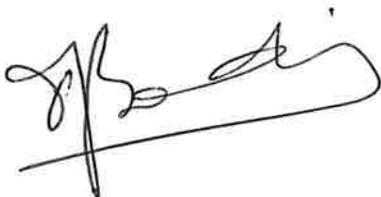
Commémoration du Grand Brûle – 80 ans : exposition itinérante :

- ✓ Le 14 juillet à Verjon,
- ✓ Le 16 juillet à Pressiat,
- ✓ Le 18 juillet à Chevignat (commémoration officielle),
- ✓ Le 19 juillet à Poisoux,
- ✓ Le 21 juillet à Cuisiat,
- ✓ A partir du 22 juillet : exposition sur Coligny sur plusieurs jours.

Prochain Conseil Municipal : 23 juillet 2024 à 20h  
19 septembre 2024 à 20h

La séance est levée à 21h55

**Le Maire,  
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,  
Alain MONCEL**

